

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

## AVIS PUBLIC

### RELATIF À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble sis à l'adresse suivante :

- 166, 70<sup>e</sup> Avenue

Avis est par la présente donné par le soussigné, Sylvain Chevrier, greffier-trésorier et directeur général de la Municipalité, que les membres du conseil municipal statueront sur la demande ainsi présentée lors de la séance ordinaire qui se tiendra le :

**Mardi 30 août à 19 h**, au 1250, rue Principale

1. Identification du site concerné :

Lot numéro : 4 257 811

Adresse civique : 166, 70<sup>e</sup> Avenue

Demande C2022.08.4.1 : Règlement de zonage numéro 529, article 5.2

Nature et objet : Rendre conforme la piscine creusée à 1,5 mètre au lieu de 2 mètres

**Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.**

Donné à Saint-Zotique, ce 9<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille vingt-deux.



Sylvain Chevrier, greffier-trésorier et  
directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

#### Avis public – Dérogation mineure numéro C2022.08.4.1

Je, soussignée, Sylvain Chevrier, greffier-trésorier et directeur général de la Municipalité de Saint-Zotique, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure numéro C2022.08.4.1, à chacun des quatre endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site Web de la Municipalité, en date du 9 août 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 9<sup>e</sup> jour du mois d'août deux mille vingt-deux.



Sylvain Chevrier, greffier-trésorier et  
directeur général